



Vu la charte des examens adoptée en CFVU le 15 septembre 2018

**Licence professionnelle Chimie parfums-arômes-cosmétiques parcours cosmétiques**

Type de diplôme : Licence professionnelle	Code VDI : PLPCFOR 600
Mention : Chimie -formulation	Code VET : PLPCOS 601
Parcours : Cosmétiques	
Valorisation de l'ABJ :	<input type="checkbox"/> Neutralisation <input checked="" type="checkbox"/> Note à zéro
Valorisation de l'ABI :	<input type="checkbox"/> Neutralisation <input checked="" type="checkbox"/> Note à zéro
Valorisation de la dispense d'examen :	<input checked="" type="checkbox"/> Neutralisation <input type="checkbox"/> Coefficient zéro

LIBELLE	RESPONSABLE	Type (UE/ECUE)	UE/ECUE obligatoire/facultative/à choix	ECTS	Cof	Nature		SESSION 1										SESSION 2												
						CM	TD	TP	CONTRÔLE CONTINU					CONTROLE TERMINAL					CONTRÔLE CONTINU					CONTROLE TERMINAL						
									DUREE	Nature	Barème	Coef	%	%	Barème	Coef	DUREE heures	Nature	DUREE	Nature	Barème	Coef	%	%	Barème	Coef	DUREE heures	Nature		
<b>Semestre 5</b>																														
<b>Tronc commun</b>																														
Physicochimie des systèmes polymériques	Damien Quemener	UE	o	3	3	30		20			P	24	1,4	40	60	36	1,8	2	E							60	36	1,8	2	E
Toxicologie et réglementation des produits cosmétiques et parfumés	Laurence Vian	UE	o	3	3	41		9			P	12	0,6	20	80	48	2,4	2	E							80	48	2,4	2	E
Ingrédients Naturels	Isabelle Parrot	UE	o	1,5	1,5	10		15			P	30	1,5	100																
Connaissance du monde industriel module Communication module Assurance qualité module marketing	Isabelle Parrot	UE	o	3	3	7,5 9 19					Assiduité				30 70	18 42	0,9 2,1	1 1/2	E R+O							30 70	18 42	0,9 2,1	1 1/2	E R
Anglais et documentation et veille scientifique module Anglais module Documentation veille scientifique	Mestres & Isabelle Parrot	UE	o	3	3	30 8		12			TD	15	0,75	25	50 25	30 15	1,5 0,75	1/2h 1h	O E							50 50	30 30	1,5 1,5	1/2h 1h	O E
Projet Tuteuré cosmétique	Gilberte Marti-Mestres	UE	o	3,5	3,5			50			E/P*		0,875	25	25	25	0,875	1/2h	O							25	25	0,875	1/2h	O
<b>UE Spécifiques au parcours</b>																														
Formulation et contrôle de produits cosmétiques complexes	Hinda Dabboue	UE	o	8	8	38	2	60			E p**	80	4	50	25	40	2	3h	R P							25	40	2	3h	R P
Evaluation tran dermique et biométrique	Gilberte Marti-Mestres	UE	o	2	2	15		10						100	40	2	1,5	E								100	40		1,5	E
Conférences : applications professionnelles en cosmétique	Hinda Dabboue	UE	o	3	3	47		3						100	60	3	1	E								100	60	3	1	E
<b>Semestre 6</b>																														
Stage Industrie cosmétique 5-6 mois	Hinda Dabboue	UE	o	30	30				5-6 mois	P	200	10	33	33,33 33,33	200	10	1/2h	O R								33,33 33,33	200	10	1/2h	O R

R = rapport  
P = Pratique  
E = Ecrit  
O = Oral

\*suivi des projets, participation, motivation, respect des délais...

\*\* contrôles+rappports produits finis+écrits



**Approuvé en CFVU**  
**Le 14 juin 2018**  
**conformément à la**  
**Charte des examens**



**Approuvé en CFVU  
Le 14 juin 2018  
conformément à la  
Charte des examens**

## **MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES de la licence professionnelle mention Chimie - formulation parcours cosmétiques**

**Composante : Pharmacie - Année 2018/ 2019**

### **Organisation du contrôle continu**

L'organisation du contrôle continu des TP et TD est laissée à la libre appréciation des enseignants responsables (plusieurs notes et/ou une note finale, pouvant correspondre à : des comptes rendus de séances, des interrogations écrites ou orales, des exposés, la prise en compte de l'assiduité, la motivation, etc.).

### **Obligation d'assiduité**

Les enseignements magistraux, pratiques et dirigés sont obligatoires.

Les étudiants doivent informer les responsables concernant toute absence.

1. Les justificatifs pour les entretiens de stage devront être donnés avant l'absence, les entretiens devront être fixés dans les journées ne présentant pas de TP.
2. En cas de maladie ou d'opération, le certificat médical devra être fourni dans les 3 jours aux responsables.
3. Toute autre absence devra être justifiée et les responsables informés dans les 3 jours.

Le responsable des CM et TD/TP examinera la validité de l'excuse fournie. Si l'absence est considérée comme justifiée, l'enseignant responsable l'indiquera à l'étudiant, dans la mesure du possible, les modalités de rattrapage de la ou des séance(s) concernée(s).

### **Admission**

Sont déclarés admis à la Licence professionnelle Cosmétiques, les étudiants ayant obtenu :

- Une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement
- Une moyenne générale supérieure ou égale e à 10/20 aux épreuves constituées de l'UE Projet Tuteuré et du Stage

Toutes les Unités d'Enseignements se compensent entre elles (sauf les UE projet et stage). Il n'y a pas de note éliminatoire. Les étudiants reçus à la première session ne peuvent pas repasser une UE pour en améliorer la note.

Les étudiants qui ont été ajournés à la 1<sup>ère</sup> session conserveront les notes des UEs acquises (égales ou supérieures à 10/20). Ils devront subir la 2<sup>ème</sup> session des UE non acquises (notes inférieures à 10/20).

Les notes obtenues en 2<sup>ème</sup> session se substituent aux notes obtenues en 1<sup>ère</sup> session.



## **MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES de la licence professionnelle mention Chimie - formulation parcours cosmétiques**

**Composante : Pharmacie - Année 2018/ 2019**

### **Stage en entreprise**

Stage de 5 mois minimum à 6 mois dans une entreprise de cosmétiques, ou période d'apprentissage de 8 mois minimum, qui dans les 2 cas doit se terminer au plus tard le 31 août

Évaluation du stage par un rapport écrit et une présentation orale et l'appréciation notée du maître de stage

L'examen de validation de stage comprend la notation :

- d'une épreuve orale
- d'un rapport de stage
- d'une note de stage qui prend en compte une grille de notation et l'avis du maître de stage industriel, l'avis du responsable Universitaire sur les objectifs et travaux du stagiaire

La convention de stage doit être signée par toutes les parties avant le début effectif du stage. Par conséquent, aucun stage ne peut commencer avant la signature de la convention de stage par les quatre signataires.

En cas d'échec à la première session (non moyenne) : si l'appréciation du maître de stage est égale ou supérieure à la moyenne : l'étudiant doit repasser la soutenance et présenter un nouveau rapport ; si l'appréciation du maître de stage est inférieure à la moyenne: l'étudiant doit, en sus, faire un nouveau stage.

En cas d'échec à la 2ème session, un stage doit être de nouveau effectué et validé selon les modalités ci-dessus.

En cas de fin anticipée de stage et de stage complémentaire, le stage complémentaire sera évalué selon les mêmes modalités.

Le stage de 5 ou 6 mois se déroule de février à juillet inclus.

1. En cas de fin anticipée du stage, les responsables pédagogiques se réuniront pour décider en fonction des circonstances d'espèce, de la nécessité de réaliser un stage complémentaire et, le cas échéant, de sa durée.
2. Si un stage complémentaire est effectué, il sera évalué selon les mêmes modalités. Les responsables pédagogiques se réuniront pour décider de la prise en compte ou non, des notes des épreuves du premier stage, pour la validation finale du stage.
3. En cas de demande de début différé du stage, suite à un motif indépendant de la volonté du stagiaire, les responsables pédagogiques examineront la demande et décideront de la possibilité de décaler le stage dans le temps. Si le stage termine après la rentrée de la nouvelle promotion, le stagiaire devra se réinscrire sans avoir à revalider le semestre 1 s'il a déjà été acquis.